

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00666

Numéro SIREN : 399 860 303

Nom ou dénomination : A.L.M

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2020 sous le numéro de dépôt 55899

SARL ALM

80, rue d'Aguesseau
92100 Boulogne-Billancourt

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE ALM, SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En ma qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 7 décembre 2020, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

La société ALM a été créée en 1995. Elle exerce l'activité de commercialisation de programmes immobiliers neufs, principalement en Ile-de-France.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le chiffre d'affaires réalisé à fin décembre 2019, dernier exercice clos par la SARL ALM s'élève à 1 352 K€ contre 1 348 K€ à fin décembre 2018,
- Le résultat d'exploitation sur cette période est de +363 K€ contre +157 K€ en 2018,
- Le résultat net à fin décembre 2019 est de +263 K€ contre un résultat net de +120 K€ en 2018,
- La structure financière est saine, les capitaux propres s'élèvent à 714 K€ au 31/12/2019 contre 750 K€ au 31/12/2018 (pour un capital de 70 K€) et la trésorerie ressort à +633 K€ contre +391 K€ en 2018.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 18 décembre 2020

Erwan Serval

Commissaire aux comptes et à la transformation

